



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations
du conseil d'administration

Séance du 17 octobre 2024

Président de séance : Monsieur Charles Ange GINESY

Présents :

Titulaires : Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Pierre DONADEY, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Gérard MANFREDI, Alexandra MARTIN, Monsieur Michel ROSSI, Monsieur Jean THAON, Monsieur Auguste VEROLA.

Suppléants : Monsieur Jean-Jacques CARLIN, Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Madame Céline DUQUESNE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Jean-Pierre LAFITTE, Madame Vanessa LELLOUCHE, Monsieur Gérald LOMBARDO, Madame Michèle OLIVIER,

Procurations : Monsieur Anthony BORRE à Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Madame Anne SATTONNET à Monsieur Charles Ange GINESY.

RAPPORT N° 24-22 - Subvention exceptionnelle à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes

Le 7 août dernier, le service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes (SDIS) a été éprouvé par le décès d'une de ses agentes.

Compte tenu de la situation familiale de cette dernière, le capital décès habituellement versé, par le SDIS, aux héritiers en ligne directe ou au conjoint n'a pas pu l'être.

Dans ce cadre, l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes (UDSP 06) a été amenée à prendre financièrement en charge la publication d'un avis de décès dans la presse locale ainsi que la moitié des frais d'obsèques, l'autre moitié ayant été assumée par la mairie du Broc où la défunte résidait.

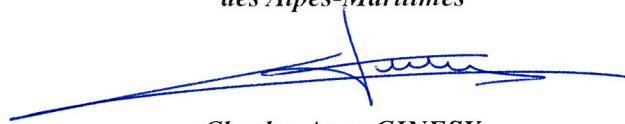
Aussi, afin de ne pas pénaliser l'UDSP 06, il vous est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 2854 € correspondant au remboursement du montant de ces dépenses.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice (65748).

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :

- d' accorder, à l'Union départementale des sapeurs-pompiers des Alpes-Maritimes, une subvention exceptionnelle de 2854 € correspondant au remboursement du montant des dépenses détaillées ci-dessus.

*Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes*



Charles Ange GINESY